

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du CSAL du 8 octobre 2024 : pour avis
2. Création d'un service « facturation électronique et action économique » avec transfert de la mission action économique actuellement positionnée à la Division du Recouvrement : *pour information.*
3. Situation des Emplois pour 2025 : *pour information,*
4. Actualités et Questions diverses

Ce CSAL s'est déroulé tardivement en raison du vote décalé de la loi de finances.

Pour la 1^{re} fois, le volet emploi a été présenté aux représentants du personnel à titre informatif, ne donnant pas lieu à un vote des organisations syndicales (L'alliance **CFDT-CFTC** déplore cette situation et la fait savoir dans sa liminaire jointe).

1) Approbation du procès-verbal e la réunion du 8 octobre 2024 : pour avis

Vote POUR à l'unanimité

2) Création d'un service « facturation électronique et action économique » avec transfert de la mission action économique actuellement positionnée à la Division du Recouvrement : *pour information.*

L'obligation de facturation électronique entre les entreprises françaises assujetties à la TVA interviendra à partir de 2026. Elles devront se conformer à des procédures encadrées.

Dans l'esprit du service d'accompagnement fiscal personnalisé des PME, la DDFIP 63 a souhaité mettre en place un service spécifique, pour assister les principaux services d'accompagnement et d'orientation pouvant être mobilisés par les entrepreneurs .(ex. : Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), les Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) et la commission des chefs de services financiers (CCSF), les Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP), etc..)

Ce nouveau service sera composé d'un chef de service IDIV (prise de poste le 1/06/2025) et de 3 inspecteurs (déjà en poste au service action économique).

3) Situation des Emplois pour 2025 : pour information

Au titre des reprises d'emplois, la DDFIP 63 est concernée par le transfert entrant de la taxe d'urbanisme : +2 emplois, de l'avance CGF : + 3 emplois, du CGF MASA : + 3 emplois et de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour les SIE : + 1 emploi, soit un solde de + 9 emplois.

La contribution MAGERFIP justifie une évolution d'emplois de 7 créations d'emplois sur la catégorie A inspecteurs, et 2 suppressions pour la catégorie C, au SPFE.

Les suppressions d'emplois s'explique par la prise en compte de la contribution proportionnelle, et des correctifs charges/enjeux, environnemental et opérationnel.

Au total, le mouvement d'emplois de la DDFIP du Puy de Dôme au titre du PLF 2024 se traduit par un apport de 14 emplois : + 8 A, + 2 B, +4 C :

Service de Direction	A	B	C	TOTAL
Direction	4	1	5	10
dont CGF		1	5	6
dont CDL	1			1
TOTAL	4	1	5	10

Postes	A	B	C	TOTAL
SDIF	1	1	1	3
SIP Clermont Fd	1			1
SIP ISSOIRE	1			1
SIE Clermont	1			1
SPFE			-2	-2
TOTAL	4	1	-1	4

Les transferts d'emplois et les modifications des périmètres géographiques se sont traduits de la manière suivante :

- les emplois de la ligne Direction -SFACT sont transférés sur a ligne CGF, transfert de 3 emplois (1 A, 1 B et 1 C)
- les 2 emplois d'EDR de catégorie A sont transférés (Les inspecteurs et inspectrices concerné-e-s devront faire leurs vœux dans le mouvement local du 1/09/2025)
- 1 emploi de A est crée à la Direction
- 2 emplois de B de la Direction sont transférés
- 2 emplois de CDL se transforme en postes d'adjoints à la division Recouvrement et à la division État,
- 1 emploi d'IDIV HC de la Direction est transféré en emploi CDL, sur le périmètre Sancy / Mt Dore

Au titre des régularisations de situations :

- 1 emploi d'IP est apporté au SGC Clermont Métropole et Amendes(déjà présent en surnombre)
- 1 emploi de B est apporté et 1 emploi de C est retiré au SGC de Riom, antenne de Montaigut

Suite au études de charges :

- 2 emplois de C et 1 emploi de B sont apportés au SGC de Riom,
 - 1 emploi de B est apporté à la Trésorerie hospitalière,
 - 1 emploi de C est apporté au SGC Clermont Métropole et Amendes,
 - 1 emploi de C est retiré au SGC d'Issoire (Antenne du Mont Dore)
- 1 emploi de C est retiré à la Pairie départementale

Pour d'autres motifs :

- 1 emploi de A est apporté et 1 emploi de B est retiré au SGC de Thiers
- 1 emploi d'IDIV CN du SIP d'Issoire est retiré

Au 1/01/2025, les effectifs de la DDFIP 63 se répartissent en 137 emplois A, 398 emplois B et 248 emplois C,

*Comme indiqué dans notre liminaire, L'alliance **CFDT-CFTC** réaffirme qu'une suppression d'emplois est toujours une suppression d'emploi de trop. De nombreux chantiers sont à venir, expressions de nos missions régaliennes et nécessite pour leur réussite des moyens budgétaires et humains à la hauteur des enjeux,*

À ce titre, nous refusons que les agents soient des variables d'ajustement.

*L'alliance **CFDT-CFTC** réaffirme leur opposition, au fait que les représentants du personnel ne puissent pas voter contre les suppressions d'emplois, preuve il est que la Direction est encore loin d'établir un dialogue social constructif.*

Vous avez des questions ? Des suggestions ? N'hésitez pas à nous contacter.

*Vos représentants élus de l'alliance **CFDT-CFTC** : **Hervé POT**/ **Cécile BRETTE**
Contact : cfdt.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr ou cftc.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr*